



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-009**Date de convocation :
28/03/2024****Date d'affichage :
02/04/2024****Nombre de membres
En exercice : 14
Présents : 09
Votants : 09****Vote
Pour : 09
Contre : 0
Abstention : 0****OBJET :
APPROBATION COMPTE
FINANCIER UNIQUE
2023**

Le cinq avril deux mil vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROBIN,

Etaient présents : M. ROBIN Jean-Claude, M. SAYAGH Claude, M. ROBIN Thomas, Mm GLANARD Florence, M. GLANARD Michel, M LE SOURD Jean-Yves, Mme DOUBLIER Caroline, M HENRY Manuel, Mme REY Brigitte

Absent et représenté :

M. HADENGUE Michaël représenté par Mme Florence GLANARD
M. DEBUYSERE Pascal représenté par M Jean-Claude ROBIN

Absent :

M. AUDUREAU Stéphane
M. LEPORE-BACHELET Yohann
Mme VERBRUGGHE Aurélie

2024-009 : Approbation du Compte Financier Unique 2023

Vu l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023, relatif à l'expérimentation du compte financier unique et sa généralisation,

Vu la délibération en date du 15 septembre 2023 autorisant la candidature de la ville de Tilly pour expérimenter le compte financier unique sur les comptes 2023 pour le budget principal de Tilly.

Vu la convention relative à l'expérimentation du compte financier unique signée entre la Ville et l'État le 08 novembre 2023

Considérant que le compte financier unique (CFU) se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, intégrant des contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

Considérant les éléments susvisés ;

Considérant que M Jean-Claude ROBIN a été désigné pour présider la séance lors du vote du compte financier unique.

Considérant que M Jean-Claude ROBIN, maire, a quitté la salle au moment du vote du compte financier unique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSTATE que la procédure de confection du compte financier unique est commune à l'ordonnateur et au comptable public et est entièrement dématérialisée, et que l'État des Contrôles du CFU met en évidence la stricte concordance entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

APPROUVE le compte financier unique 2023 de la ville de Tilly

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous (Etat I-B2 du CFU)

Section Fonctionnement	Montant
A Solde des réalisations de l'exercice N Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	107 420,25
B Résultats antérieurs reportés Ligne 002 Du compte financier N précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	221 177,63
C Résultat de clôture de la section de Fonctionnement = A + B	328 597,88
Section Investissement	
D Solde des réalisations de l'exercice N Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 21 157,26
E Résultats antérieurs reportés Ligne 001 Du compte financier N précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	28 713,17
F Solde d'exécution de la section d'investissement N F = D + E, précédé de + ou -	7 555,91
G Solde des restes à réaliser d'investissement N	- 65 983,91
H Solde cumulé de la section d'investissement H (=F+G) NB : en cas de solde négatif, il s'agit d'un besoin de financement à couvrir obligatoirement par l'affectation du résultat de fonctionnement	- 58 428,00

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour copie conforme, Tilly, le 05 Avril 2024

Le secrétaire de séance
Claude SAYAGH

Le Maire
Jean-Claude ROBIN

